

A proximité de votre domicile,
franchissez la porte de la Maison de l'Emploi

Vous recherchez des informations sur le marché de l'**emploi**, la **formation** ou sur la **législation sociale**

Vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une qualification.
Vous avez déjà un travail, vous êtes chef d'entreprise, responsable d'une PME ou indépendant.

Vous êtes **étudiant**.

La Maison de l'Emploi vous ouvre ses portes, tout le monde y est le bienvenu!

C'est un espace ouvert de conseil et d'accompagnement de votre projet, elle met gratuitement à disposition toute la logistique nécessaire à une recherche d'emploi efficace : fax, téléphone, ordinateur, documentation, ...

La Maison de l'Emploi concentre en un seul lieu toute l'information sur les métiers, sur les compétences requises et sur les filières de formation.

Elle propose également de consulter des offres d'emploi, de rechercher des adresses d'entreprises, d'informer sur un secteur d'activités (construction, intérim, ...), elle permet l'inscription et la réinscription comme demandeur d'emploi, la délivrance d'attestations FOREM, ...

La Maison de l'Emploi travaille avec un réseau de partenaires qui peuvent vous aider dans la rédaction de CV, de lettre de motivation ... et également de suivre des modules de "recherche active d'emploi".

Tous nos services sont gratuits

Madame LAMBRET Laurence

Rue du Pont d'Arcole, 14 - 7340 Colfontaine

Tél. : 065/61 17 90 - Fax : 065/61 17 99

La Maison de l'Emploi de Colfontaine est ouverte :

Lundi	8h30 - 11h45	13h30 - 16h00
Mardi	8h30 - 11h45	Sur rendez-vous ou convocations
Mercredi	8h30 - 11h45	Sur rendez-vous ou convocations
Jeudi	8h30 - 11h45	Sur rendez-vous ou convocations
Vendredi	8h30 - 11h45	Sur rendez-vous ou convocations

La carte « **JOBPASS** »

Chaque demandeur d'emploi Wallon a reçu une carte à puce, la carte « JOBPass », cette carte est strictement personnelle.

Concrètement, elle est utile lorsque vous surfez sur notre site Internet et lors de vos visites dans les structures Forem (par ex. Maison de l'Emploi)

La Maison de l'Emploi

Écrit par Administrator

Mardi, 11 Août 2009 13:43 - Mis à jour Mercredi, 27 Janvier 2010 14:36

A l'aide de votre carte JOBPASS, vous pouvez vous réinscrire comme demandeur d'emploi sur le site du Forem, communiquer au Forem une modification de vos coordonnées, consulter votre dossier, enregistrer vos fréquentations et vos actions dans les Maisons de l'Emploi et le Carrefour Emploi Formation de votre région, enregistrer vos participations à des séances d'informations et obtenir vos attestations de fréquentation qui témoignent de vos démarches.

Vous aurez ainsi une vision plus claire des actions entreprises dans le cadre de votre recherche d'emploi.

Lors de vos futures visites au Forem, n'oubliez pas de vous munir de votre carte JOBPASS et de signaler un oubli ou une perte de celle-ci.